

# COMMUNIQUE DE MISTRAL S.A.L.

## L'AFFAIRE CMA-CGM

*Mistral (Holding) s.a.l. tient à apporter des précisions suite aux déclarations de Jacques Saade et de ses avocats:*

① Il y est mentionné que les procédures introduites par Mistral avaient toutes fait l'objet de non-lieu. Cette stratégie privilégiée de Jacques Saadé consiste à faire croire au plus grand nombre que les démarches judiciaires de Mistral seraient sans fondement réel. La vérité est toute autre: **Aucune des procédures initiées par Mistral n'a été frappée de non-lieu**, bien au contraire, à l'exception de celles qui, en dépit des preuves accablantes, se présentaient dans des juridictions telles que celles de Marseille.

② S'il y ait laissé entendre que Mistral porte préjudice à CMA-CGM, c'est avec l'arrière pensée de Jacques Saadé d'en faire un bouclier judiciaire et médiatique. **Seul Jacques Saadé et sa holding personnelle Merit Corporation sont mis en cause.**

③ Il y est également déclaré que Mistral aurait dénoncé la convention signée entre les parties le 16/09/00 par mauvaise foi et en raison des résultats spectaculaires de CMA-CGM. Ces déclarations tentent de masquer la réalité ; or Mistral a dénoncé la convention en raison de la **présentation par Jacques Saade de faux bilans lors de la signature dudit accord**. En effet et tel que mentionné dans un rapport établi par M. William Nahum, Expert Comptable, Commissaire aux Comptes, Expert auprès de la Cour d'Appel de Paris et Agréé par la Cour de Cassation, **l'écart entre les prévisions présentées par Jacques Saadé et les résultats réels pouvait atteindre jusqu'à 900%!!!**... chiffre ahurissant et extrêmement inquiétant à plus d'un titre. Mistral a donc été trompée et a déposé plainte auprès du tribunal de Paris tel que rapporté dans la Presse.

④ Face à ce genre d'écart, on est en droit de **remettre en cause la validité des autres informations** présentées par Jacques Saade aux diverses parties soucieuses de la pérennité de CMA-CGM.

⑤ Enfin, **L'affaire CMA-CGM est un conflit d'actionnaires et non une guerre passionnelle** donc irrationnelle entre deux clans d'une même famille, telle que se plaisent à le décrire certains, ce qui aurait pour objectif de tenter de décrédibiliser, auprès du public, les procédures introduites à l'encontre de Jacques Saadé.

*Dans un souci de vérité historique, souvent occultée ou déformée, Mistral (Holding) s.a.l. tient à rappeler que la CMA avait été créée par Johnny R. Saadé en association avec M. Jean Rousset, alors président du port autonome de Marseille. C'est également Johnny R. Saadé qui fut l'artisan en 1995 de l'ouverture, salutaire pour la CMA, du marché chinois; et le bailleur de fonds -avec Jacques Saadé- de la société, ce qui a permis le maintien et l'expansion de cette dernière.*

**Mistral (Holding) s.a.l.**